Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 17 septembre 2021

M. MARQUET et Mme SANJULLIAN/SARL AF COIFFURE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 17 septembre 2021 sous réserves d'incidents

Jean-Victor MONTAGARD
et Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Victor MONTAGARD, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse), 300, Avenue Saint Quenin, le 1ER septembre 2021, enregistré à AVIGNON, le 6 septembre 2021 sous la mention 2021 N 1822 :
Monsieur Eric Michel Francis MARQUET, agent EDF, né à SAINT-DENIS (93200) le 16 août 1965, et **Madame Béatrice SANJULLIAN**, coiffeuse, née à ORANGE (84100) le 16 décembre 1960, demeurant ensemble à SERIGNAN-DU-COMTAT (84830) 12 A chemin du Roard.
Ont cédé à:
La Société dénommée **AF COIFFURE**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000€ €, dont le siège est à SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS (84110), Centre Commercial Intermarché, identifiée au SIREN sous le numéro 453974313 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
Le fonds artisanal de coiffure en salon sis à CAMARET SUR AIGUES (84850) 1 rue Saint Andéol, connu sous le dénomination professionnelle HARMONIE COIFFURE, et pour lequel ils sont immatriculés au répertoire des métiers de VAUCLUSE, sous le numéro 329228746.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 17 septembre 2021

L’entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2021.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 25.000,00 euros, s’appliquant :
– aux éléments incorporels pour 23.570,00 euros,
– au matériel pour 1.430,00 euros.
Les oppositions, s’il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l’office notarial de Maître Jean-Victor MONTAGARD, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.
3951941

Publié le 17/09/2021

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !